

Le jugement des brebis et des boucs – Matthieu 25:31-46

³¹ « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire avec tous les saints anges, il s'assiéra sur son trône de gloire. ³² Toutes les nations seront rassemblées devant lui. Il séparera les uns des autres, comme le berger sépare les brebis des boucs ; ³³ il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. ³⁴ Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : ' Venez, vous qui êtes bénis par mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la création du monde ! ³⁵ En effet, j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli ; ³⁶ j'étais nu et vous m'avez habillé ; j'étais malade et vous m'avez rendu visite ; j'étais en prison et vous êtes venus vers moi. ' » (Matthieu 25:31-36)

Dans cet enseignement de Jésus sur la fin des temps, nous voyons les nations non-juives (*ethnē*) divisées en brebis et en boucs. Les premières entreront dans le royaume et bénéficieront de la vie éternelle, tandis que les seconds seront punis éternellement. Qu'est-ce qui détermine leur sort respectif ?

Un aperçu du contexte

Les quatre paraboles de Matthieu 24-25 peuvent être comprises dans un ordre chronologique. À la suite de ces paraboles, Jésus conclut son message eschatologique par une parole concernant le jugement des nations non-juives, qui fait écho aux événements qu'il a enseignés dans Matthieu 24:5-31. Dans cette section, Jésus a évoqué une grande persécution des Juifs par l'Antichrist. Bien que certains Juifs et non-Juifs meurent sous la persécution de l'Antichrist, ceux qui persévéreront jusqu'à la fin de la Tribulation seront sauvés, c'est-à-dire finalement délivrés de leurs ennemis (Matt 24:13). La succession des paraboles dans les chapitres 24 et 25 indique que le tribunal de Christ et l'octroi des récompenses du royaume ont lieu au début ou pendant la période de la Tribulation. Le jugement des brebis et des boucs a lieu à la fin de la Tribulation. Ce jugement ne doit pas être confondu avec le jugement du Grand Trône Blanc, qui concerne uniquement les incroyants (Apoc 20:11-15).

Des interprétations insuffisantes

Beaucoup voient là un jugement que rend Jésus en séparant les brebis des boucs. Ils le voient juger du salut ou de la condamnation des nations non-juives selon qu'elles ont aidé ou non les Juifs (appelés « mes frères » en 24:40) pendant la Grande Tribulation. Il s'agit là d'une interprétation théologiquement faible, car les œuvres deviennent alors la base du salut et l'absence d'œuvres celle de la condamnation. Le salut par la grâce exclut le salut par les œuvres (Éph 2:8-9).

Certains modifieraient le point de vue précédent pour préciser que les œuvres ne constituent pas directement la condition de leur jugement, mais qu'elles sont la preuve que les nations étaient ou non de véritables croyants. Les nations qui ont aidé les Juifs persécutés pendant la Grande Tribulation apportent la preuve de leur salut ; celles qui ne l'ont pas fait, celle de l'absence de salut. Mais cette perspective ne supprime pas la nécessité des œuvres pour le jugement du salut de l'individu, car elles sont le seul critère qui distingue les brebis des boucs.

Une meilleure perspective

Avant d'évoquer ce jugement, Jésus avait enseigné que certains Juifs et non-Juifs survivraient à la Grande Tribulation et seraient délivrés de leurs ennemis (Matt 24:13,22; voir GraceNotes n° 61 « Le salut de ceux qui persévèrent jusqu'à la fin dans Matthieu 24:13 »). Jésus reconnaît l'aide des nations non-juives sauvées. Celles-

ci sont venu en aide aux Juifs persécutés qui ont enduré la Tribulation et sont parvenus jusqu'à la fin. La mention de leurs bonnes actions peut laisser entendre des récompenses, puisqu'ils hériteront d'un royaume spécialement préparé pour eux (v 34) et entreront « dans la vie éternelle » (v 46). Le contraste avec les boucs qui vont vers le « châtiment éternel » (v 46) évoque des conditions éternelles, et non pas simplement une demeure finale.

Il convient de distinguer trois jugements dans ce passage. Au moment où Jésus sépare les brebis des boucs, leur statut de brebis ou de boucs avait déjà été déterminé avant même que leurs œuvres ne soient mentionnées. Le seul critère permettant de distinguer les croyants (les brebis) des non-croyants (les boucs) doit être la foi ou l'incrédulité en Jésus-Christ en tant que Sauveur. Bien que cela ne soit pas explicitement mentionné, l'ensemble des Écritures enseigne que c'est la foi salvatrice, ou son absence, qui détermine la destinée éternelle de chacun. C'est là le premier jugement.

Pourquoi, alors, mentionne-t-on les actes des nations ? Si les œuvres ne déterminent pas si les nations sont des brebis ou des boucs, elles déterminent en revanche leurs conséquences dans l'éternité. Le deuxième jugement concerne les brebis, c'est-à-dire les nations croyantes, qui bénéficient de récompenses particulières. Jésus les appelle « bénis par mon Père » et les invite à prendre « possession du royaume » (v 34) ou à se réjouir de participer au règne de Christ, thème d'une parabole précédente (24:21,23; voir aussi Luc 22:27-30; Rom 8:17; 2 Tim 2:10-13). Le terme « vie éternelle » au verset 46 doit être compris en termes de qualité de vie, et non pas seulement de durée (voir Gal 6:7-8; 1 Tim 6:17-19).

Le troisième jugement concerne les boucs, c'est-à-dire les nations incroyantes. La conséquence qui leur est réservée met l'accent sur leur expérience, et non sur le lieu où elles se trouvent. Elles connaîtront « le feu éternel » (v 41) et « le châtiment éternel » (v 46). Bien qu'il ne soit pas ici nommé, nous savons que l'étang de feu est la demeure finale de tous les incroyants (Apoc 20:14-15). Cependant, la mention de « châtiment » laisse entendre plus qu'une simple demeure finale. Elle implique une rétribution divine ou des degrés de châtiment déterminés par la conduite passée, comme c'est le cas lors du jugement du Grand Trône Blanc qui aura lieu plus tard (Apoc 20:12-13; voir aussi Matt 23:14; Marc 12:38-40; Luc 20:46-47).

Cette troisième interprétation du jugement des brebis et des boucs exclut que ce soient les œuvres qui déterminent qui est sauvé (les brebis) ou qui ne l'est pas (les boucs). Jésus ne fait pas de distinction entre différents degrés de fidélité ou de méchanceté, car il décrit ce qui caractérise globalement chaque groupe. Les différents degrés de fidélité se rapportent plus spécifiquement au tribunal de Christ, comme le laisse entendre une parabole précédente (Matt 25:20-23).

Conclusion

Il est important de comprendre que l'identification des nations comme brebis ou boucs (le premier jugement) a déjà été établie lorsque nous en arrivons aux deux jugements finaux. Lors de ces jugements, Jésus ne décide pas de leur salut, mais sépare les nations selon leur destin respectif, laissant entendre des récompenses pour les nations croyantes et des châtiments pour les nations incroyantes. Leurs œuvres, bonnes ou mauvaises, ne déterminent pas leur salut, mais la qualité de leur expérience éternelle. Le salut repose toujours sur le don gratuit de Dieu reçu par la foi en Christ. La qualité de notre vie dans l'éternité est déterminée, en partie, par la manière dont nous traitons ceux qui sont dans le besoin.